

L'essentiel de l'A.P.P.B. du mont Cenis

Date de création : 01 Octobre 1991.

Territoire : 2 communes (Bramans et Lanslebourg).

Superficie : 5755 hectares.

But : protéger la très grande richesse floristique du plateau du mont Cenis, et préserver l'intérêt paysager du site.

Gestion : confiée au Parc National de la Vanoise.

Flore et faune : plus de 700 espèces de plantes à fleurs et fougères dont une vingtaine protégées (la Koelérie du mont Cenis, la Pulsatille de Haller, la Saponaire jaune, ...); une faune montagnarde importante dont des rapaces (aigle royal, circaète jean-le-blanc et faucon pèlerin).



© Parc national de la Vanoise / Christian BALAIS

Campanule du mont Cenis

Pourquoi un arrêté de protection de biotope ?

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet peut, sous la forme d'un arrêté de protection, fixer les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes (milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées).

Finalités :

- La protection d'un environnement remarquable, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie d'espèces protégées, par l'adoption de mesures adaptées à (ou aux) espèce(s) et à leur milieu spécifique.
- La préservation contre des atteintes éventuelles : destruction, altération ou dégradation du milieu.

Crédits photographiques: Saponaire jaune : © Parc national de la Vanoise / Félix GROSSET, © Diren Rhône-Alpes / David Marailhac

Cartographie: Syndicat intercommunal de Hte Maurienne

Réglementation

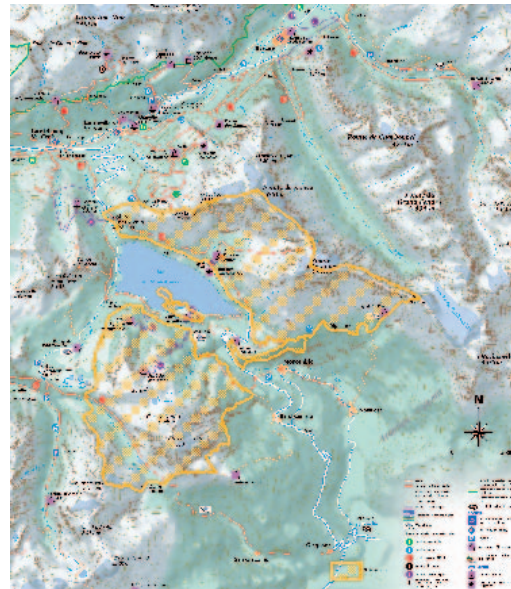
Selon l'arrêté préfectoral, les activités suivantes sont interdites sur les sites :

- Circulation d'engins à moteurs.
- Dépôts de déchets et d'ordures ménagères.
- Stationnement (sauf autorisation spécifique).
- Feux au sol.
- Arrachage des végétaux.

Sur certains secteurs, la cueillette de végétaux, le campement et le bivouac sont également interdits.

La chasse et la pêche s'exercent dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout comme les activités agricoles.

Les représentants assermentés de l'Etat, notamment la gendarmerie (tél : 04 79 71 82 00), les agents du Parc de la Vanoise (tél : 04 79 05 84 10); de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (tél: 04 79 36 29 71) et de l'administration des douanes sont chargés du respect des réglementations.



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
208 bis, rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr



Saponaire jaune



Mont Cenis

*Arrêté Préfectoral de
Protection de Biotope
du 01 octobre 1991*



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Une mosaïque de biotopes

Le mont Cenis se situe dans les Alpes «internes», au carrefour des grands parcs alpins : Ecrins, Vanoise, Grand Paradis, Orsiera et Avigliana.

C'est un véritable carrefour biogéographique où se rencontrent des espèces artico-alpines, méditerranéo-montagnardes ou encore endémiques des Alpes occidentales.



Cette position charnière a permis à une multitude d'espèces animales et végétales de s'installer jusqu'à plus de 3000 mètres d'altitude. Ce secteur, réputé des botanistes depuis le XVI^e siècle, a aussi inspiré de nombreux peintres en route vers l'Italie. Ils y ont probablement observé la gentiane acaule qui figure sur certains tableaux de cette époque.



Frontière avec l'Italie, le massif du mont Cenis libère ses eaux de part et d'autre de la frontière.

De la pelouse alpine aux hauts massifs

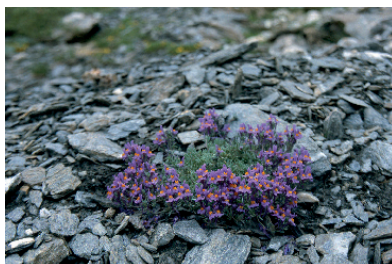
Transition entre les zones rocheuses des hauts sommets et la lande subalpine, les pelouses alpines sont un milieu remarquable du site.

C'est le domaine des gentianes mais aussi de la doronique à grandes fleurs ou de l'arnica des montagnes. Les grosses fleurs violettes de la pulsatille de Haller recouvrent les pelouses chaudes situées au-dessus du lac.



Une véritable richesse floristique : la pelouse alpine

Au-dessus de 3 000 mètres s'étend un monde plus minéral que vivant. La végétation est peu visible mais quelques plantes arrivent à se développer. Elles colonisent les pieds des glaciers, très humides. Au pied des derniers névés, la renoncule des glaciers et la linaira de Alpes ne développent sur des substrats dénudés. On trouve en ces lieux le précoce saxifrage à feuilles opposées, l'épilobe de Fleischer ou l'androsace alpine. Les plantes de ces milieux s'adaptent aux conditions extrêmes par un port prostré et des formes en coussinet.



Linaira des Alpes

De la falaise aux pentes instables

Les falaises constituent des lieux de fréquentation privilégiés, notamment pour le chocard à bec jaune et le crabe à bec rouge. Parmi les rapaces, le faucon pèlerin et le circaète-jean-le-blanc s'observent régulièrement à proximité des parois verticales.



Circaète
Jean le
Blanc
en vol

Au fur et à mesure de l'élévation de l'altitude, la pelouse alpine disparaît au profit de la zone d'éboulis. Celle-ci va accueillir d'autres espèces : le merle de roche, le traquet motteux, voire la perdrix bartavelle sur les versants pierreux ensoleillés. C'est aussi le domaine du majestueux bouquetin (présent en petits effectifs), l'animal de référence des escarpements rocheux, ainsi que de son cousin le chamois.



Chamois et bouquetin : rois de la pente



© Parc national de la Vanoise / Ludovic IMBERDIS